



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 115 d) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution [2997 \(XXVII\)](#) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a décidé que le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aurait à sa tête un directeur exécutif, qu'elle élirait sur la proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.
2. Par sa décision [60/409](#) du 16 mars 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a élu M. Achim Steiner (Allemagne) Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010. Par sa décision [64/420](#) du 22 avril 2010, l'Assemblée, sur la proposition du Secrétaire général, a réélu M. Achim Steiner (Allemagne) au poste de Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre années supplémentaires prenant effet le 15 juin 2010 et venant à expiration le 14 juin 2014.
3. Conformément à la disposition susmentionnée de la résolution [2997 \(XXVII\)](#), le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de réélire M. Steiner Directeur exécutif du Programme pour un mandat de deux ans allant du 15 juin 2014 au 14 juin 2016.

